



Association Tunisienne de Défense du
DROIT À LA SANTÉ
الجمعية التونسية للدفاع عن
الحق في الصحة

Rapport du séminaire interne de l'ATDDS Hammamet 30/11 & 01/12/2024

L'Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé (ATDDS), suite au renouvellement de son bureau directeur, a organisé les 30 novembre et 1er décembre 2024 un séminaire interne pour débattre de la contribution de la société civile dans la mise en œuvre du droit constitutionnel à la santé, de la participation sociale en santé et pour finaliser son programme d'activités pour l'année 2025.

Le droit à la santé est inscrit dans la Constitution. Mais une majorité de citoyens continuent à ne pas bénéficier pleinement de ce droit. Dans un contexte marqué par une forte augmentation des maladies non transmissibles, des troubles de santé mentale et par l'impact de la dégradation de l'environnement, les inégalités d'accès à la santé sont toujours criantes.

Le secteur public de la santé, théoriquement garant de l'accès de tous à la santé traverse une crise qui s'est aggravée au cours des dernières années : manque de médecins et de professionnels de santé, manque de médicaments et difficultés d'accès aux examens spécialisés, mauvaise organisation des activités et corruption, financement notoirement insuffisant, relâchement des activités préventives ayant abouti à la résurgence de maladies transmissibles etc...

La crise Covid a montré à la fois les atouts et les carences du secteur public de la santé, ainsi que son importance vitale pour garantir la sécurité sanitaire du pays. Mais elle n'a pas entraîné le sursaut nécessaire pour renforcer les moyens dont il dispose et améliorer ses performances.

Le séminaire a réuni 35 participants, les membres du Comité directeur de l'ATDDS, des membres des sections régionales en formation, des membres d'associations partenaires, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Association tunisienne de défense des droits de l'enfant, le groupe Tawhida Ben Cheikh, l'Association Tunisienne des femmes démocrates, l'Association tunisienne de défense du secteur public de la santé et de ses usagers, ainsi que le département de médecine communautaire de la Faculté de médecine de Sousse.

I. Déroulement du séminaire

Le séminaire s'est déroulé en 3 séances. La première séance a été consacrée à l'expérience de l'ATDDS et du Collectif de la société civile pour la défense du secteur public de la santé. La présentation sur l'ATDDS a souligné sa contribution à l'inscription du droit à la santé dans la

Constitution, aux différentes phases du Dialogue sociétal pour la santé, ainsi que dans la formation et l'animation du Collectif, et pendant la crise Covid. La présentation sur le Collectif a rappelé la forte activité déployée par cet organisme entre 2017 et 2021, l'appel lancé par 60 organisations pour sauver le secteur public de la santé, ainsi que les mesures urgentes proposées. Il a été estimé que l'appel et les mesures urgentes proposées sont toujours d'actualité et une analyse a été entamée avec l'identification des points forts et des points faibles du Collectif pour permettre un redémarrage de cet organisme lui permettant de réaliser ses objectifs.

La deuxième séance a été consacrée à la présentation d'expériences régionales de participation sociale en santé. La première présentation a porté sur l'expérience de la plateforme santé de Gafsa et Sidi Bouzid de MdM Belgique¹, qui a regroupé des associations, des professionnels de santé et les autorités sanitaires régionales. Cette plateforme a permis la mobilisation des communautés pour la promotion de la santé, en particulier pour le suivi de la grossesse. Il s'agit d'un bon exemple de participation sociale de santé au niveau régional, mais elle est limitée dans le temps, et pose la question de la pérennité de ce genre d'expériences. La 2ème intervention s'est portée sur l'expérience des villes santé. Ce programme établi par l'OMS, vise à promouvoir la santé et améliorer la qualité de vie dans les villes. Le modèle repose sur une approche intersectorielle, où les autorités locales, les citoyens et les organisations de la société civile collaborent pour améliorer les infrastructures de santé, l'environnement urbain et la participation communautaire. Les activités ainsi menées sont innovantes et sortent du cadre des activités normales de la commune. Deux exemples de programmes ville-santé ont été donnés, celui de la commune de Ben Arous au début des années 90 et celui de l'Ariana au début des années 2000. Les deux expériences ont suivi un processus valide mais n'ont pas utilisé les mêmes méthodes pour faire l'indispensable diagnostic initial de la situation sanitaire de la ville et des priorités de ses habitants. Les groupes de pilotage des deux villes ont pu expérimenter des projets participatifs intéressants, mais dans les deux cas, la pérennité du projet a fait défaut.

La 3ème séance a été consacrée à la participation sociale en santé entre la théorie et la pratique. La présentation des concepts à l'origine de la participation sociale en santé par l'équipe de la Faculté de médecine de Sousse (partenaire de l'ATDDS en matière de recherche scientifique) a rappelé que la santé ne se limite pas aux soins, mais inclue l'ensemble des déterminants sociaux de la santé. Elle a repris l'historique de la participation sociale en santé et des différentes formes qu'elle a prise et insisté sur l'importance de respecter les différentes étapes d'un processus participatif, à savoir une définition préalable des objectifs, la mobilisation des acteurs et des moyens nécessaires ainsi que la mise en place d'un processus d'évaluation. Pour assurer sa pérennité, le mécanisme de la participation sociale en santé demande à passer par un processus d'institutionnalisation (responsabilité, indépendance, pouvoir de décision, budgétisation etc...). Ensuite, la résolution sur la participation sociale en santé adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024 a été présentée, en rappelant que la Tunisie est fortement engagée dans cette résolution puisqu'elle a fait partie des pays qui ont l'ont présentée à l'Assemblée mondiale et que la société civile est un partenaire incontournable pour la mise en œuvre de cette résolution.

¹ Organisation Non Gouvernementale internationale : Médecins du Monde

II. Le débat

Les discussions tout au long du séminaire ont été riches et variées. Elles ont porté sur les points suivants :

1. L'importance d'adopter une définition claire de la santé, englobant non seulement les soins médicaux mais aussi les facteurs sociaux et environnementaux (déterminants de la santé). Une telle définition permet de diffuser la culture de la santé et du droit à la santé, à travers les médias et les actions de la société civile et de préparer le terrain à une mobilisation de la population pour le respect de ses droits.
2. La situation de la santé dans le pays caractérisée par de fortes inégalités régionales et sociales, une santé à deux vitesses, des inégalités de ressources entre le secteur public et le secteur privé, l'exode médecins et de professionnels de la santé du secteur public vers le secteur privé et à l'étranger, ainsi que par la corruption favorisée par l'activité privée complémentaire.
3. La nécessité de réduire les disparités et d'adopter une carte sanitaire équitable à réaliser et de renforcer le budget du Ministère de la santé pour atteindre le minimum de 8% du budget général de l'État recommandés (par la Conférence des Ministres arabes de la santé de 2008). Les mesures urgentes pour sauver le secteur public de la santé présentées par le Collectif en 2018 sont toujours d'actualité, ainsi que la « Politique nationale de santé » du Dialogue sociétal adoptée officiellement en 2021.
4. L'importance du réseautage entre toutes les ONG intéressées par les questions de santé. La société civile réunie dans un vaste réseau constitue une force de proposition positive pouvant contribuer efficacement à l'amélioration de la santé dans le pays. L'expérience du Collectif de la société civile doit être davantage analysée et aboutir à des conclusions qui permettent un redémarrage dans les meilleures conditions. L'ATDDS, avec ses partenaires et ses sections régionales peut être le moteur de ce réseautage. L'implication des associations de jeunes, des femmes, et des personnes en situation de handicap dans ce réseautage est nécessaire.
5. La collaboration avec le ministère de la Santé et les autres organes de l'État a été jugée indispensable pour instaurer des changements durables dans le système de santé. Les participants ont suggéré de renforcer cette collaboration en établissant des canaux de communication ouverts et constructifs. L'ATDDS, avec ses partenaires, est en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la résolution de l'AMS² sur la participation sociale de santé, et apporte son soutien à toute mesure visant à renforcer le secteur public de la santé et à réduire les disparités.

² Assemblée Mondiale de la Santé (la 77^{ème} en l'occurrence)

III. Conclusion et recommandations.

Ce séminaire interne a été l'occasion de discuter des difficultés du secteur de la santé, de passer en revue diverses expériences de participation sociale de santé, et de préciser les orientations qui vont guider les activités de l'ATDDS

- La priorité accordée aux activités locales et régionales avec l'implantation et le renforcement de sections locales et régionales.
- Le renforcement et l'élargissement du partenariat avec les associations car quel que soit le domaine d'intervention, toutes les organisations de la société civiles sont concernées par le droit à la santé.
- Le partenariat avec le Ministère de la santé et les différents organes de l'Etat. Ce partenariat peut être réalisé aussi bien à l'échelle nationale, qu'à l'échelle locale et régionale. La mise en œuvre de la résolution de l'AMS sur la participation sociale en santé est une occasion pour établir et renforcer ce partenariat.
- Le partenariat avec les institutions académiques pour développer la recherche sur la participation sociale en santé et disposer de données fiables pouvant guider les activités.

Le projet de plan d'action de l'ATDDS pour l'année 2025, présenté au cours de ce séminaire sera finalisé en fonction de ces recommandations.